

	<p>Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY</p> <p>Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancecy@orange.fr">mairie.creancecy@orange.fr</a></p>	<h1>ARRETE DU MAIRE</h1> <h2>N° 2017-028</h2>
---	--	---

**PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CREANCECY – SAISON 2016**

Le Maire de la Commune de CREANCECY , VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Le Code de la route et notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-8, R 411-25,
- L'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée,
- Le Code de la voirie routière,
- La demande présentée par Monsieur le Président de l'Office du Tourisme en date du 12 juin 2017,

**CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers il y a lieu réserver la circulation sur la voie publique du « Petit train touristique » durant toute la saison 2017 du 11 juillet au 3 septembre 2017.**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le « Petit train touristique » loué par l' Office du Tourisme à une entreprise adhérente au Syndicat des « Petits Trains Routiers » , afin de développer les activités touristiques du canton et transporter les visiteurs du Bassin d' Escommes au Bassin de Pouilly-En-Auxois, est AUTORISE à circuler sur les voies publiques du territoire de la commune de Créancecy, mentionnées dans l'article 3, durant toute la saison 2017 du 11 juillet au 3 septembre 2017.

**ARTICLE 2 :**

Ce « petit train touristique » sera conduit par le chauffeur habilité.

**ARTICLE 3 :**

Ce véhicule empruntera différents itinéraires sur les voies communales et départementale ci-dessous :

- Route Départementale n° 18,
- Rue du Chêne,
- Voie Communale n° 4,
- Chemin rural n° 38 puis Vélo-route

**ARTICLE 4 :**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le Président de l'Office du Tourisme de Pouilly-en-Auxois
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Pouilly en Auxois
- Monsieur le Maire de Créancecy

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancecy, le 12 juin 2017  
Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT